

REEMPLACEMENT DES TRAVAILLEUR·EUSE·S EN FORMATION DE LA SCP 319.02



Le Fonds ISAJH finance
le remplacement
des travailleur·euse·s
en formation

 **A remettre
uniquement par mail**
info@isajh.org

 **Délai : 30 jours
suivant l'inscription**

Le Fonds ISAJH s'engage à

1



Rembourser les droits
d'inscription à cette
formation

450 €
maximum

2

Financer le remplacement du·de la travailleur·euse
sur base du nombre d'heures obtenues par
le congé-éducation payé pour un temps plein



+ 25 %

les travailleur·euse·s disposant au
maximum du CESS

+ 50 %

les travailleurs de plus de 50 ans, et ce, quel
que soit le niveau d'étude

+ 100 %

les travailleurs de plus de 26 ans, et ce, quel
que soit le niveau d'étude



Le nombre d'heures de remplacement ne peut être
supérieur à la durée de la formation



Cette mesure est applicable quel que soit le temps de
travail du·de la travailleur·euse